

Votation communale du 13 juillet 2003
Message du Conseil communal et du Conseil général

Le 9 juillet 2001, le Conseil communal des Bois adoptait le plan spécial obligatoire avec prescriptions de «Rière le Carré». Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura l'approuvait par décision du 21 août 2001. Afin de promouvoir la zone, le lotissement «Rière le Carré» se dénomme dès lors «L'Orée».

Le lotissement «L'Orée», pour lequel un crédit d'engagement de Fr. 1'225'500.00 est demandé, se situe à l'extrémité Est du village des Bois. Délimité au Nord par la route cantonale, au Sud par la ligne des Chemins de Fer du Jura, il s'étend jusqu'à la pointe du Bois-Français.

La zone «L'Orée» est composée d'une zone mixte d'une superficie d'environ 13'130 m² et d'une zone industrielle, dite zone d'activité, d'environ 19'700 m².

Afin de répondre aux demandes d'entreprises potentiellement intéressées à s'établir dans ce lotissement, nous devons le viabiliser. La viabilisation prévue comprend la route d'accès avec routes de desserte pour les parcelles, les canalisations pour les eaux usées et les eaux propres, les conduites industrielles pour l'alimentation en électricité, l'éclairage public, l'eau potable, le téléphone et le téléseuil, ainsi que des aménagements tels que plantations et accès piétonniers.

Le coût total du projet présenté par le bureau d'ingénieurs Jobin S.A. représente Fr. 3'175'000.00. Un crédit de Fr. 92'000.00 a déjà été voté par le Conseil général, lors de sa séance du 22 avril 2002, pour la réalisation d'une étude relative à l'équipement de la zone «L'Orée».

Ce projet est très important pour le développement de la Commune. La réalisation de la viabilisation de la zone «L'Orée» va s'effectuer par étapes, en fonction de la demande et de la situation financière de la Commune.

Selon l'article 16 al. 4 du Règlement d'Organisation de la Commune des Bois, «Les nouveaux engagements excédant Fr. 1'000'000.00 sont du ressort du Corps électoral». Le Conseil communal a décidé de soumettre le financement du projet dans sa globalité, marquant ainsi sa volonté d'associer les citoyens des Bois à une décision importante et nécessaire au développement du village.

Les plans exacts du lotissement «L'Orée» peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture. D'autre part, vous êtes cordialement invités à une séance d'information à ce sujet le **mardi 1 juillet 2003, à 20 heures**, à la salle communale.

Dans sa séance du 28 avril 2003, le Conseil général a préavisé favorablement le message soumis au vote. Le Conseil communal recommande vivement l'acceptation du crédit d'engagement de Fr. 1'225'500.00, à couvrir, si nécessaire, par voie d'emprunt pour la réalisation du secteur de viabilité de la zone «L'Orée».